Image not found or type unknown

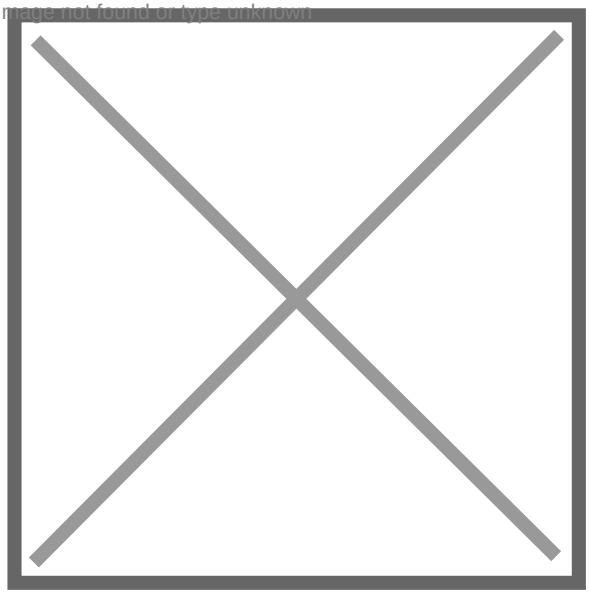

Sans papier arrêtée et garde a vue

Par **southguy**, le **26/08/2009** à **02:10**

Bonjour,j'ai une parente à moi qui a été arrêtée en rentrant chez elle en train, elle est sans papier , garde à vue et tout ,comment savoir la procédure à suivre? a t'elle droit à un avocat ? sera t'elle reconduite si son père st français et avait combattu pour la france ? a t'elle des chances de ne pas être reconduite? merci car elle passe la nuit au commissariat ce soir merci de votre réponse

Par **anais16**, le **26/08/2009** à **20:30**

Bonjour,

la procédure habituelle est la suivante: 48h de GAV maximum, puis envoi en centre de rétention en vue d'une expulsion. Une fois au centre, cette personne doit immédiatement aller voir la CIMADE, qui a ses bureaux dans le centre. La CIMADE se chargera de faire les recours et de lui trouver un avocat. Ne pas tarder car ce sont des procédures très expéditives!

Avoir un père ancien combattant ne doit absolument droit à rien, pas même à un titre de séjour.
Ce qui peut jouer en sa faveur sont ses longues années de présence en France, éventuellement un mari et des enfants en bas age en France...

Par **southguy**, le **27/08/2009** à **23:45**

merci de votre réponse,malheureusement pas de mari ni d'enfants , sachant être clandestin n'a pas voulu prendre le risque de rencontrer quelqu'un jusqu'à arrivée au mariage merci quand même,elle passe devant le juge demain matin!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés